

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21/09/2018 A LA MAIRIE DE SERLEY A 20H30

PRESENTS : Bertrand ROUFFIANGE, Henri MICHAUD, Nicolas VILAIN, Ernest HAUSLER, John CORPET, Laurent PARADIS, Françoise EUVRARD, Cédric FEVRE

EXCUSES : Marina BARDET, Pierre THIBAUD, Philippe DRIVON, Sylvain DESBOIS, John SIMONET, Guillaume CHALUMEAU

### 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27/07/2018

Après relecture du compte rendu, celui-ci a été adopté à l'unanimité.

### 2) SECRETAIRE DE SEANCE

Mr FEVRE est désigné secrétaire de séance.

### 3) ATTRIBUTION STUDIO 28 RUE DU BOURG

Suite à la demande d'un étudiant en apprentissage, le logement lui est attribué jusqu'à la fin juin 2019.

### 4) CONTRAT GROUPAMA ASSURANCE

Des devis concernant les assurances ont été demandés. Groupama qui est l'assureur actuel est reconduit avec une baisse des cotisations.

### 5) MODIFICATION ECLAIRAGE

Suite à une modification de l'éclairage du bourg, celui-ci se trouve éteint la nuit. Afin de permettre un éclairage pour les clients du restaurant et de la salle des fêtes, nous allons étudier la faisabilité de l'installation de projecteurs solaires avec détecteur de mouvement. Pour permettre un éclairage écologique et ponctuel.

Une demande va être faite au Sydel pour modifier l'heure du début de l'éclairage du matin dans le bourg (actuellement à partir de 7h) pour que les personnes prenant les transports scolaires aient de la lumière.

### 6) COURRIER CONCERNANT UN PROBLEME DANS LES CHALETS

L'alarme des chalets s'est déclenché alors que des occupants été dedans. Ceux-ci ont été obligés de quitter leur location. Un geste commercial est accordé aux loueurs.

### 7) DELIBERATION VENTE DE PARCELLE COMMUNALE

Le bornage de la parcelle a été effectué. Après délibération, nous accordons la vente de celle-ci.

#### **8) TRAVAUX MAISON BRESSANE LOCATIVE**

Un devis pour le démoussage et le remplacement des tuiles cassées a été réalisé. D'autres devis vont être demandés pour la réfection de la toiture.

- Ajout ordre du jour ;

La redevance RODP TELECOM 2018 : après délibération, celle-ci est acceptée

Avancement de grade : après délibération, la création d'un poste d'adjoint technique 2ieme classe est acceptée.

#### **9) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES**

Après contact avec l'INSEE nous avons besoin d'un seul agent recenseur.

Achat de ventilateurs et moustiquaires pour les chalets

L'éducation Nationale demande l'achat d'un logiciel pour le suivi des élèves. Une demande de renseignement pour savoir si c'est obligatoire ou non est faite

Le FPIC (Fond de Péréquation Inter Communale) : un courrier de la préfecture donnant le montant du FPIC Intercommunal nous est parvenu. Cette somme est habituellement reversée à la Communauté de Commune qui est notamment en charge de la voirie communautaire.

Le centre de gestion met en place une médiation préalable obligatoire pour gérer les différends entre employeur et employeur du service public

La ludothèque a des jeux et jouets pour les écoles

Remerciements de Mme Massa pour le soutien de la municipalité à l'occasion du décès de son mari

L'ATD est venue visiter la chaudière du gîte afin d'établir un rapport concernant les possibilités de son remplacement (modalités techniques, financement)

Un devis est demandé pour l'isolation du logement au dessus de la mairie

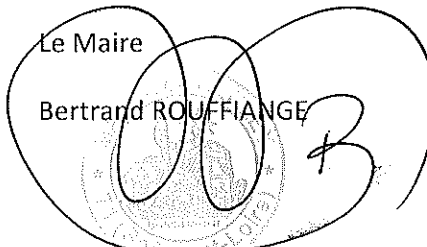
Le comité de fleurissement a visité notre commune. Les membres du comité ont été reconnaissants du travail accompli. Le Conseil Municipal renouvelle ses remerciements aux bénévoles et aux participants.

La mise en place d'un filet pour retenir les feuilles et branches sur la piscine est à l'étude

Les voiries établies par la Communauté de Commune pour la réfection des chemins ont été faites.

Le repas des Cheveux Blancs aura lieu en Avril. Une date va être fixée en fonction du calendrier.

Le Maire  
Bertrand ROUFFIANGE



The signature is a large, stylized cursive 'B' that overlaps the text and the official seal of the municipality. The seal is circular and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNE' and 'BRESSANE'.